

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de
la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n°6 – 18 mars 2026

À RETENIR CETTE SEMAINE

Cliquez sur le sommaire pour accéder directement au paragraphe



[DONNÉES MÉTÉO](#)

[BETTERAVE](#)

Gestion prophylactique des jaunisses virales

[BLÉ TENDRE D'HIVER](#)

Stade : Epi 1 cm à 1 Noeud.

Piétin verse : Risque faible d'après les observations, risque climatique moyen d'après la modélisation.

Oïdium : Présence signalée, risque toujours faible à modéré.

[ORGE D'HIVER](#)

Stade : Epi 1 cm majoritairement et quelques parcelles à 1 Nœud.

Oïdium : Présence signalée, risque toujours faible à modéré.

[ORGE DE PRINTEMPS \(semis de printemps\)](#)

Stade : Levée à 1 Feuille principalement

[COLZA](#)

Stade : Majoritairement au stade E « Boutons séparés » et F1 « 1ères fleurs ».

Charançon de la tige du colza : Les captures en cuvette continuent cette semaine, mais de façon moins importante.

Meligèthes : L'infestation des parcelles est moins importante cette semaine. Les parcelles commencent leur floraison.

Pollinisateurs : Dès lors que des plantes sont en fleurs, l'[arrêté Abeilles-Pollinisateurs](#) s'applique.

[NOTES BIODIVERSITÉ](#)

Ce logo est un indicateur sur les résistances aux substances actives couplées à un bioagresseur.



Vous trouverez des éléments complémentaires dans le lien ci-dessous :

[Rapports techniques sur les résistances en France – R4P \(r4p-inra.fr\)](#)



Parcelles observées cette semaine :

46 BTH, 30 OH, 17 OP, 42 Colza.



Prévisions météo à 7 jours :

JEUDI 19	VENDREDI 20	SAMEDI 21	DIMANCHE 22	LUNDI 23	MARDI 24	MERCREDI 25
						
4° / 19°	2° / 18°	1° / 17°	2° / 16°	4° / 16°	4° / 13°	3° / 12°
▲ 20 km/h	▲ 10 km/h	▲ 15 km/h	▲ 15 km/h	▲ 10 km/h	► 15 km/h 45 km/h	▲ 15 km/h 50 km/h

(Source : Météo France, ville de Châlons-en-Champagne, 18/03/2026 à 14h00. Retrouvez les données météo actualisées [ici](#))

JEUDI 19	VENDREDI 20	SAMEDI 21	DIMANCHE 22	LUNDI 23	MARDI 24	MERCREDI 25
						
-1° / 17°	-3° / 17°	-4° / 16°	-1° / 17°	0° / 16°	1° / 11°	0° / 11°
▲ 15 km/h	▲ 10 km/h	▲ 10 km/h	▲ 15 km/h	► 10 km/h	▲ 15 km/h	▲ 10 km/h 45 km/h

(Source : Météo France, ville de Châteauvillain, 18/03/2026 à 14h00. Retrouvez les données météo actualisées [ici](#))



1 Gestion prophylactique des jaunisses virales

Gestion des cordons de déterrage

Les collets de betteraves qui repoussent sur les tas de terre issus du déterrage seront contaminés si la parcelle était atteinte de jaunisse.

Si ces résidus n'ont pas été épandus puis enfouis à l'automne dernier, il est nécessaire de les détruire, notamment par le retournement des andains de déterrage lorsque la terre est suffisamment sèche et maniable.



Sur 76 échantillons de repousses de betteraves prélevées dans des cordons de déterrage en janvier 2026 dans toutes les zones de production, 67 % sont positifs à au moins un virus de la jaunisse (source : ITB).

Gestion des repousses dans les céréales implantées après betteraves

Repousses de betteraves trainantes et résidus d'andains de déterrage épandus :

- Vérifier si des repousses de betteraves ont survécu aux désherbages d'automne.
- En présence de repousses, prévoir des actions de lutte.



Sur 19 échantillons de repousses de betteraves prélevées dans la culture de céréale post-betterave en janvier 2026, 37 % sont positifs à au moins un virus de la jaunisse (source : ITB).

Les modalités de destruction peuvent être retrouvées dans les articles suivants :

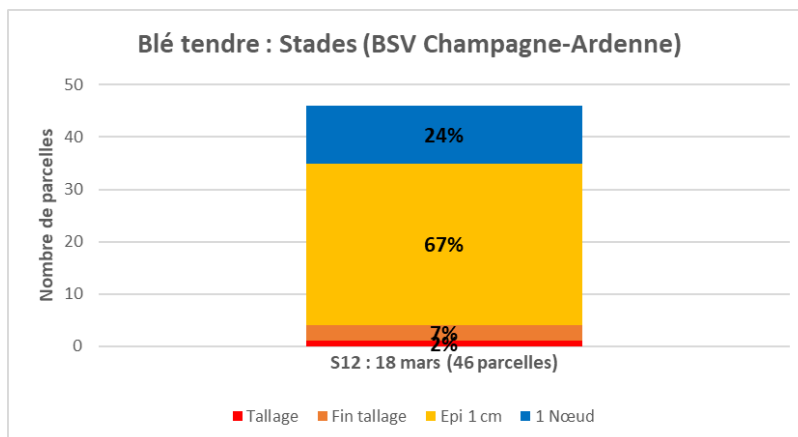
- <https://www.itbfr.org/tous-les-articles/article/news/gestion-prophylactique-de-la-jaunisse-quand-et-comment-agir>
- <https://www.itbfr.org/tous-les-articles/article/news/virus-de-jaunisse-une-forte-contamination-detectee-dans-les-repousses-de-betteraves>



1 Stades phénologiques

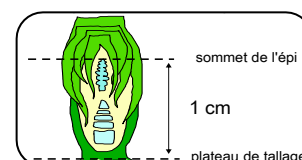
- 46 parcelles de blé ont été observées cette semaine.

Ces parcelles sont majoritairement au stade épi 1cm (BBCH-30) et certaines sont à 1 Nœud (BBCH-31).



Comment mesurer le stade épi 1cm ?

Sur une dizaine de plantes, observer seulement le maître brin. Couper la tige en 2 dans le sens de la longueur et mesurer la distance entre le plateau de tallage et le haut de l'épi (à ne pas confondre avec des feuilles).



2 Piétin verse

a. Observations

⇒ L'observation s'effectue à partir du stade « épi 1 cm »

- Parcourir la parcelle en diagonale (symptômes en foyers, au pied des plantes)
- Prélever une vingtaine de tiges dans 10 endroits différents.

- Compter ensuite le % de tiges avec symptômes.

• Parcelles les plus à risque :

- Variétés sensibles (note CTPS < 5)
- Semis précoces
- Précédent Blé
- Labour réalisé



Piétin-verse



Rhizoctone



Fusariose de la tige



Source : ARVALIS

⇒ Comment reconnaître le piétin verse ?

• Symptômes typiques :

- Points noirs sur la gaine qui ne s'enlèvent pas lorsqu'on frotte avec l'ongle
- Brunissement généralisé de la gaine extérieure.
- Ne pas hésiter à « disséquer » la gaine car au début du cycle de la maladie, les symptômes typiques peuvent être plus estompés
- Ne pas confondre avec le Rhizoctone (taches type « brûlures de cigarette ») et la fusariose de la tige (traits noirs fin type « traits de plume »)

➤ Observations de cette semaine dans le réseau BSV :

- Sur les 32 parcelles observées cette semaine aux stades épi 1cm/1 nœud, **4 parcelles présentent des symptômes de piétin-verse**

⇒ **Le risque piétin-verse est principalement déterminé par les conditions agronomiques de la parcelle** (variété, date de semis, type de sol, présence de l'inoculum les années précédentes) et le **risque climatique (indice du modèle TOP disponibles ci-dessous)**.

➔ **Sur une parcelle de KINGKONG et une parcelle de CHEVIGNON (variétés sensibles au piétin verse), semées entre le début et la mi-octobre, l'indice TOP à épi 1 cm est compris entre 30 et 45 : le risque climatique associé est donc MOYEN.**

Simulation : 18/03/2026		Variete : CHEVIGNON, semée le :	Variete : KINGKONG, semée le :
Station :		13/10/2025	01/10/2025
Departement : 51	FAGNIERES	Indice TOP = 30	Indice TOP = 36

⇒ **Les valeurs de l'indice TOP sont à faire correspondre au nombre de points de la catégorie « Effet climatique » dans la grille de risque piétin-verse ci-dessous.**

Pour chaque parcelle, le risque sera estimé grâce à la grille de risque ci-dessous.

Grille de risque Piétin-verse (source : ARVALIS)

➔	Effet variétal Tolérance variétale Note CTPS >= 5 Note CTPS 1 ou 2 Note CTPS 3 ou 4	Points attribués Risque faible : aucune intervention 4 3	Risque final / conseil associé 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 risque FAIBLE Aucune intervention n'est requise risque MOYEN : Observation conseillée. Si plus de 35% de tiges touchées ou présence de la maladie sur la parcelle les années passées, le risque peut être considéré comme fort. risque FORT : Intervention conseillée.
➔	Potentiel infectieux Précédent Blé Autre Travail du sol Labour Non labour	Points attribués 1 0 1 0	
➔	Milieu physique Type de sol Limon battant, craie de champagne Argilo calcaire profond, limon peu battant, sables battants Argile, argilo calcaire superficiel, graviers, sables peu battants	Points attribués 2 1 0	
➔	Effet climatique Effet année issu du modèle TOP Indice TOP inférieur à 30 Indice TOP entre 30 et 45 Indice TOP supérieur à 45	Points attribués -1 1 2	
➔	Score de risque final	=	

b. Seuil indicatif de risque

Pour les parcelles implantées avec une variété tolérante (note CTPS ≥ 5), le risque est, dans tous les cas, faible.

Retrouvez la note de chaque variété : [Les Fiches Variétés - ARVALIS-infos.fr](https://www.arvalis-infos.fr/les-fiches-varietes)

Pour les autres variétés, le seuil indicatif de risque est atteint lorsque 35 % des tiges sont atteintes par la maladie.

Une tache de piétin verse est comptée lorsqu'elle a traversé au moins une gaine.

c. Analyse de risque

Le risque piétin verse est inféodé à la parcelle, chaque parcelle est à prendre au cas par cas en s'aidant de la grille de risque précédente. D'après les notations, le risque piétin-verse est faible, cependant il est moyen d'un point de vue du risque climatique. **Risque global faible à modéré.**



d. Gestion alternative du risque

La gestion alternative du risque s'effectue avant le semis, selon le précédent, le travail du sol ou encore le choix variétal.

3 Oïdium

a. Observations

Sur 39 parcelles observées, des symptômes d'oïdium sont signalés dans 16 parcelles en f3 (1 à 30 % de feuilles touchées, une parcelle à 95%), dans 3 parcelles en f2 (10% de feuilles touchées, une parcelle à 60%) et dans 1 parcelle en f1 (20% de feuilles touchées).

b. Seuil indicatif de risque

A partir d'épi 1cm sur 20 plantes :

- Variétés sensibles : plus de 20 % de l'une des feuilles touchées (f1 ou f2 ou f3) sur plus de 5 % de leur surface.
- Variétés peu sensibles : plus de 50 % de l'une des feuilles touchées (f1 ou f2 ou f3) sur plus de 5 % de leur surface.

c. Analyse de risque

Deux parcelles dépassent le seuil indicatif de risque. La pression oïdium est toujours faible à modérée pour le moment, **à surveiller avec l'alternance pluies (humidité) /périodes ensoleillées, propices au développement de l'oïdium.**



d. Gestion alternative du risque

L'oïdium est favorisé par les alternances humidité/temps sec, mais est impacté par la pluie qui peut le lessiver. De même, une alimentation azotée précoce et excessive est favorable à l'oïdium. Enfin, la tolérance variétale est un levier majeur dans la gestion du risque oïdium, tout comme la densité de semis (une densité trop élevée va le favoriser).

4 Rouille jaune et septoriose

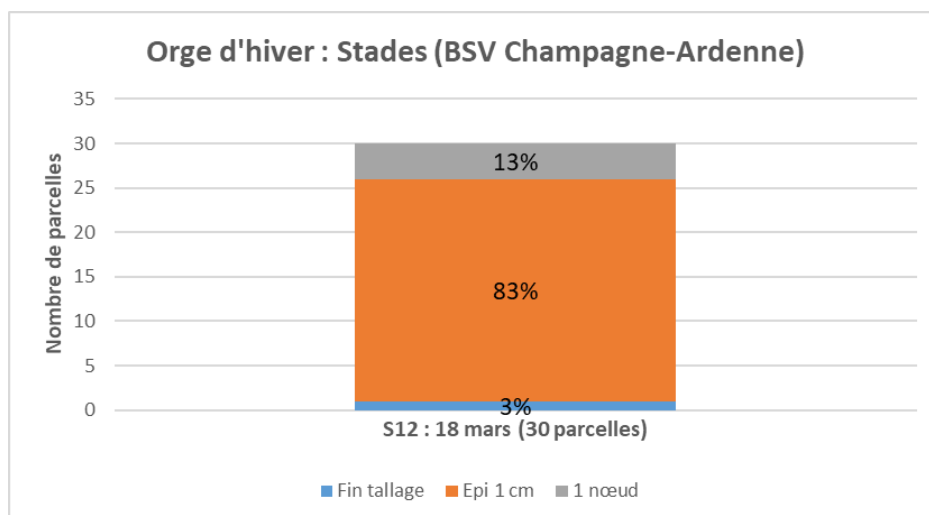
Aucun signalement de rouille jaune actuellement. Pour la septoriose, des signalements en f3 du moment, peu préoccupants à ce stade.



1 Stades phénologiques

- 30 parcelles d'orge d'hiver ont été observées cette semaine.

Ces parcelles sont majoritairement au stade épi 1cm (BBCH-30) et quelques-unes sont également à 1 Nœud (BBCH-31).



2 Oïdium

a. Observations

Sur 26 parcelles observées, des symptômes d'oïdium sont signalés dans 8 parcelles en f3 (10 à 100% de feuilles touchées), dans 4 parcelles en f2 (10 à 100% de feuilles touchées) et dans 1 parcelle en f1 (60% de feuilles touchées).

b. Seuil indicatif de risque

A partir d'épi 1cm sur 20 plantes :

- Variétés sensibles : plus de 20 % de l'une des feuilles touchées (f1 ou f2 ou f3) sur plus de 5 % de leur surface.
- Variétés peu sensibles : plus de 50 % de l'une des feuilles touchées (f1 ou f2 ou f3) sur plus de 5 % de leur surface.

c. Analyse de risque

4 parcelles dépassent le seuil indicatif de risque. La pression oïdium est toujours faible à modérée pour le moment, à **surveiller avec l'alternance pluies (humidité) / périodes ensoleillées, propices au développement de l'oïdium.**



d. Gestion alternative du risque

L'oïdium est favorisé par les alternances humidité/temps sec, mais est impacté par la pluie qui peut le lessiver. De même, une alimentation azotée précoce et excessive est favorable à l'oïdium. Enfin, la tolérance variétale est un levier majeur dans la gestion du risque oïdium, tout comme la densité de semis (une densité trop élevée va le favoriser).

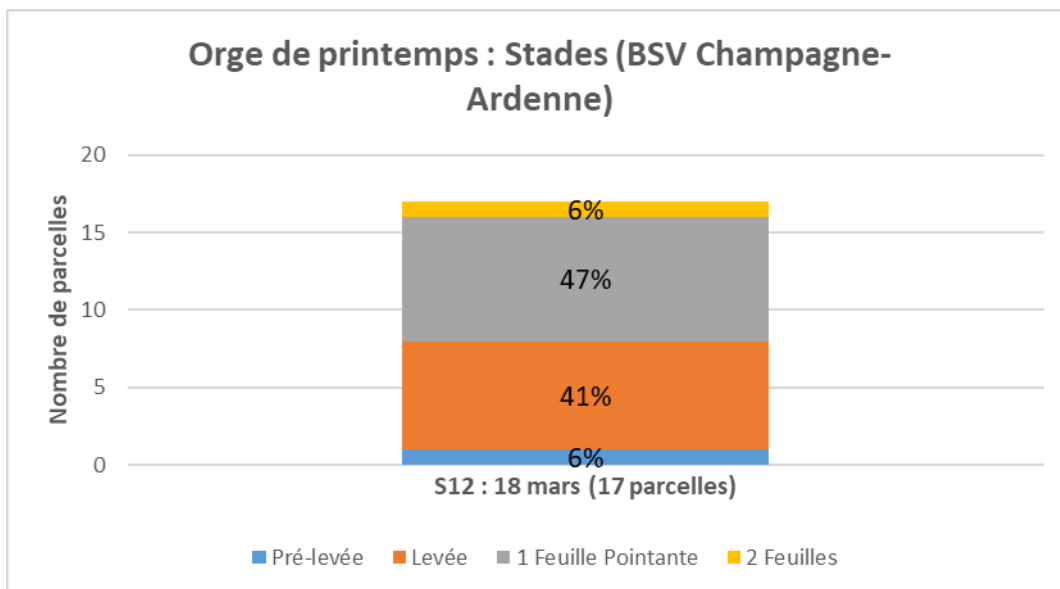
3 Rouille Naine, Helminthosporiose et rhynchosporiose

Quelques signalements sur les f3 du moment, peu préoccupants actuellement.



1 Stades phénologiques

La mise en place du réseau continue : 17 parcelles d'Orge de Printemps ont été observées cette semaine, et sont majoritairement au stade levée (BBCH 01) à une feuille pointante (BBCH 10).

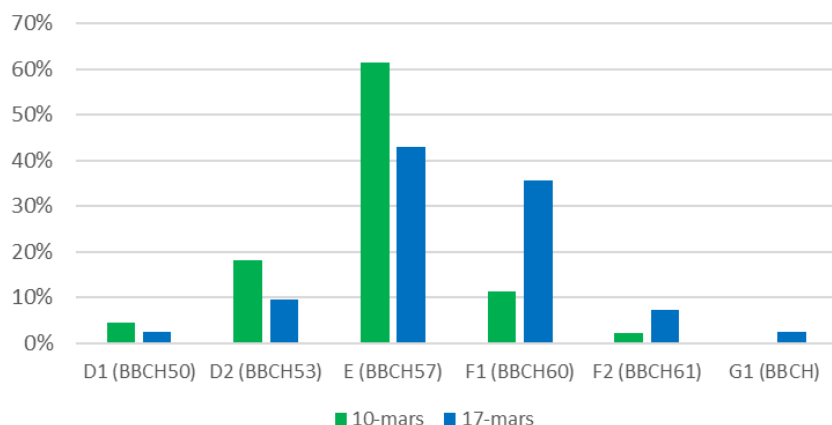




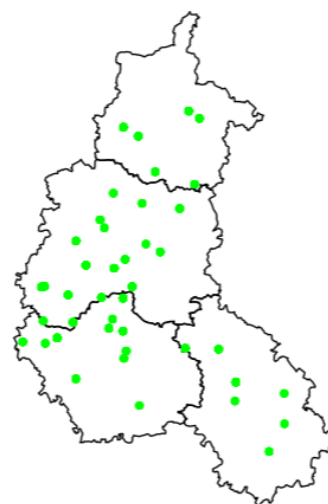
2 Stade des cultures

42 parcelles ont été observées cette semaine. 40 % des parcelles sont au stade E « Boutons séparés, les pédoncules floraux s'allongent » et 35 % sont aux stades F1 « 1ères fleurs ».

Répartition des stades du colza



Localisation des parcelles



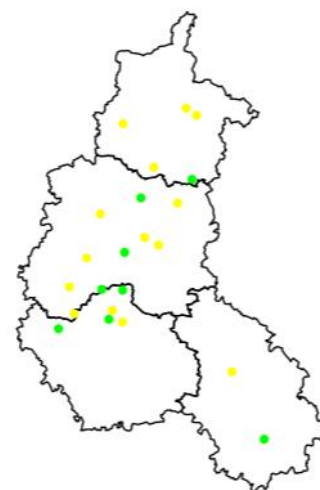
3 Charançon de la tige du colza (*Ceutorhynchus napi*)

Une description du charançon de la tige du colza est faite dans le [BSV n°4](#).

a. Observations

64 % des parcelles du réseau BSV présentent des captures de charançons de la tige du colza pour un nombre moyen d'individus piégés de 4. Avec les conditions qui se sont rafraîchies et un peu plus venteuses, le vol s'est un peu ralenti.

Localisation des captures de charançon de la tige du colza – Semaine 12



Piege : Nb de charançons tige du colza : [0 - 0] [0 - 8]

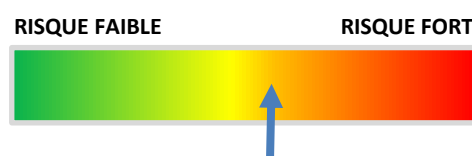
b. Seuil indicatif de risque

Concernant le charançon de la tige du colza, il n'existe pas de seuil indicatif de risque. On considère qu'il y a un risque dès lors que sa présence est relevée sur la parcelle et après un délai de 8 à 10 jours (nécessaire à la maturation des femelles) du stade C2 à E (boutons séparés) inclus.

Le charançon de la tige du chou est considéré comme peu ou pas nuisible dans des conditions normales de culture. Dans les faits, le risque est géré indirectement par la protection qui vise le charançon de la tige du colza. Cependant, une forte présence larvaire est un facteur de stress pouvant profiter à d'autres bioagresseurs.

c. Analyse de risque charançon de la tige du colza

Le risque a déjà dû être maîtrisé. Le vol se poursuit mais de façon beaucoup moins importante en termes de piégeage. La floraison a débuté pour 1/3 des parcelles du réseau et va se poursuivre jusqu'à la fin de semaine.



4 Méligèthes (*Meligethes* sp.)

Une description **des méligèthes** est faite dans le [BSV n°4](#).

a. Observations

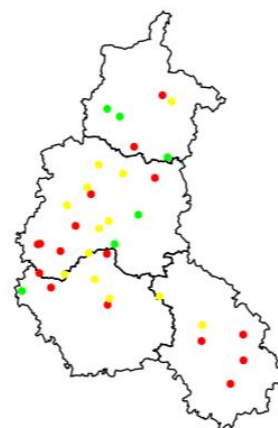
Cette semaine, 17 parcelles sur 21 aux stades de sensibilité présentent des méligèthes dans les inflorescences. Les infestations sont très variables avec une moyenne de 2,6 méligèthes/plante. Cette semaine, aucune parcelle dépasse le seuil de 9 méligèthes/plante pour des colzas sains et vigoureux et encore aux stades de sensibilité.

b. Seuil indicatif de risque

La période de sensibilité aux méligèthes commence au stade D1 et s'étend jusqu'au stade E (boutons séparés).

Le risque se raisonne en fonction du stade de la culture, de sa capacité à compenser d'éventuelles pertes de boutons et de l'infestation du ravageur. Le tableau précise le seuil indicatif de risque pour chaque cas.

Localisation des parcelles avec méligèthes sur plante
Semaine 12 – Tous stades



Meligethe : Nb moyen par plante (en parcelle) : [0-0] [0-2] [2-15]

État de la culture	Stade boutons accolés (D1-BBCH50)	Stade boutons séparés (E-BBCH57)
Colza handicapé, peu vigoureux conditions peu favorables aux compensations	1 méligèthe/plante ou 50% plantes infestées	2-3 méligèthes/plante ou 65 à 75% plantes infestées
Colza sain et vigoureux bien implanté, sol profond et en absence de stress printanier significatif	En général pas d'intervention. Attendre stade E avant d'intervenir, si le seuil est dépassé.	6-9 méligèthes/plante

Le dénombrement des méligèthes sur plante est essentiel dans le raisonnement de la lutte : compter le nombre de méligèthes sur 5 x 5 plantes consécutives, puis calculer le nombre moyen de méligèthe par plante et le pourcentage de plantes infestées.

Attention, n'intégrez pas les plantes pièges (variétés précoces associées en mélange) dans votre comptage car vous risquez de surestimer la population présente.

Attention également, dès lors que des plantes sont en fleurs, l'[arrêté Abeilles-Pollinisateurs](#) s'applique.

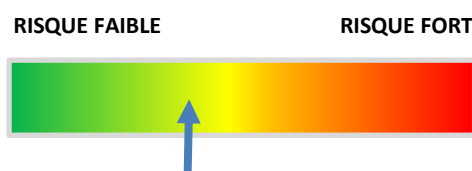


Les méligèthes sont exposés à un risque de résistance aux pyréthrinoïdes de synthèse.

c. Analyse de risque

L'insecte est toujours présent en parcelle. Toutefois, l'infestation moyenne sur le territoire s'est réduite par rapport à la semaine précédente compte tenu des conditions climatiques. L'entrée en floraison des plantes pièges et des situations les plus précoces devrait contribuer à réduire l'impact sur les cultures.

Pour rappel, l'analyse de risque à l'égard des méligèthes se réalise à l'échelle de la parcelle en prenant en compte : le stade, la vigueur du colza ainsi que le niveau d'infestation du ravageur. Le risque et la surveillance doivent se maintenir jusqu'à l'entrée en floraison.



d. Gestion alternative du risque

Les méligèthes étant attirés par les fleurs, il est conseillé de mélanger son colza avec 5-10 % d'une variété haute et précoce à floraison (ex : DK Exavance, ES Alicia). Ces variétés précoces permettent d'attirer les méligèthes et de limiter leur nuisibilité tant que la pression reste modérée. Attention, n'intégrez pas les plantes pièges (variétés précoces associées en mélange) dans votre comptage de nombre de méligèthes par plante car vous risquez de surestimer la population présente.

Retrouvez toutes les informations sur cette technique alternative dans la fiche [Méligèthes sur colza](#).



Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles.

S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : Arvalis - Institut du Végétal, ATPPDA, Cérèsia, CETA Craie Marne Sud, CETA de Champagne, CETA de Romilly, Chambre d'Agriculture des Ardennes, Chambre d'Agriculture de l'Aube, Chambre d'Agriculture de la Marne, Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne, Cristal Union, DIGIT'AGRI, EIMR Marjollet Regis, EMC2, ETS RITARD, FREDON Grand Est, GRCETA de l'Aube, GRCETA de Troyes, ITB, NOVAGRAIN, SCA de Juniville, SCA d'Esternay, SCARA, SEPAC – Compagri, SOUFFLET Agriculture, TEREOS, Terres Inovia, VIVESCIA.

Rédaction : Arvalis Institut du Végétal, FREDON Grand Est, ITB et Terres Inovia.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

Coordination et renseignements : Joliane BRAILLARD - joliane.brillard@grandest.chambagri.fr

Cette note vise à accompagner la démarche agro-écologique portée par le Bulletin de Santé du Végétal. Elle propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques

Abeilles - Pollinisateurs

Des auxiliaires à préserver

Le déclin des insectes pollinisateurs est ...

... une réalité mondiale impliquant de nombreux facteurs de stress notamment d'origine biologique, toxicologique, alimentaire et environnementale (climat, pertes d'habitats, érosion de la biodiversité florale...).

La protection des cultures et des insectes pollinisateurs

Des risques pour la santé de ces auxiliaires

Tous les produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides...), qu'ils contiennent des substances actives d'origine naturelle ou de synthèse et même ceux à base de microorganismes, quelle que soit leur catégorie (conventionnel, AB, biocontrôle), sont susceptibles de présenter une toxicité pour les insectes pollinisateurs.

Cette toxicité peut conduire à la mort des individus, mais aussi être responsable d'effets préjudiciables plus subtils, notamment sur leur comportement et leur physiologie. La toxicité des produits peut s'exprimer après que les individus aient été exposés directement lors des traitements ou bien par l'intermédiaire de leur alimentation, composée essentiellement de nectar, de sécrétions sucrées produits par d'autres insectes (miellat) et certaines plantes (exsudats), de pollen et d'eau récoltée.

L'importante aire de prospection des abeilles domestiques (3 000 ha en moyenne) les conduit à être exposées à de multiples substances qui s'accumulent dans la colonie et dont la présence combinée peut, dans certaines circonstances, provoquer des effets délétères dits « cocktails ». Les nombreuses espèces d'abeilles sauvages et les autres pollinisateurs sont aussi concernés sur leur site de nidification et via leur alimentation [[clic - Note biodiversité - abeilles sauvages](#)].

Pour aller plus loin sur la toxicité des substances actives : [la base de données Toxibees](#) [[clic](#)]

Des objectifs liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en zones agricoles:

Les enjeux pour la protection des cultures dans le respect des pollinisateurs sont de :

- Maintenir un service de pollinisation bénéfique aux cultures et agro-écosystèmes,
- Concevoir des systèmes de culture bas intrants pour limiter l'usage des produits phytopharmaceutiques,
- Concilier le besoin de protéger les cultures contre les organismes nuisibles et la préservation des pollinisateurs (en limitant leur exposition) dans le respect des conditions de travail des utilisateurs.

Raisonner et décider d'un traitement phytosanitaire c'est:

Pour les agriculteurs : adapter les stratégies de protection au niveau de risque

- Observer les cultures, les maladies, les ravageurs et les auxiliaires dont les pollinisateurs,
- Prendre connaissance des informations phytosanitaires et niveaux de risque : Bulletins de Santé du Végétal, bulletins de préconisation, références et outils d'aide à la décision, afin d'évaluer la nécessité d'une intervention,
- Privilégier les méthodes prophylactiques et alternatives aux produits phytopharmaceutiques.

Pour les conseillers : assurer aux agriculteurs des conseils stratégiques et spécifiques

- Diffuser l'information technique et réglementaire pour en faciliter l'appropriation,
- Accompagner les exploitants dans l'observation des parcelles et l'utilisation des outils d'aide à la décision,
- Promouvoir la protection intégrée des cultures et sensibiliser aux bonnes pratiques agricoles [[clic-site ecophytopic](#)].

Les réglementations sur les produits phytopharmaceutiques:

- Des dispositions européennes pour évaluer les effets des produits et fixer leurs conditions d'utilisation ([Règlement 1107/2009](#), [Règlements 546 et 547/2011](#), [Règlements 283 et 284/2013](#), [document guide EFSA](#))
- Des dispositions nationales pour renforcer la protection des pollinisateurs notamment au moment de l'application des produits phytopharmaceutiques (Code rural et de la pêche maritime, arrêtés ministériels)

Les dispositions réglementaires pour la protection des insectes pollinisateurs au moment de l'application des produits, c'est ...

1. Toujours respecter les mentions d'étiquetage définies dans les autorisations de mise sur le marché > Elles existent pour tous les produits, toutes les cultures et tous les usages, et figurent sur les étiquettes



- Des conditions d'utilisation à respecter obligatoirement
- Des mentions pour la protection des insectes pollinisateurs par rapport aux floraisons et aux périodes de production d'exsudat [\[clic - Ephy, Guide Phyteis, Phytodata\]](#)

2. Pour les cultures attractives* en floraison ou les zones de butinage

- Respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2021
- Pour tous les produits phytopharmaceutiques qu'ils soient insecticides, acaricides, herbicides, fongicides ou autres et leurs adjuvants (sauf produits d'éclaircissage)
 - Bien lire les mentions d'étiquetage
 - Appliquer uniquement un produit *autorisé pendant la floraison***
 - Dans la plage horaire de traitement de 5 H



Une extension possible de la plage horaire si :

- les bio-agresseurs ont une activité exclusivement diurne et que la protection est inefficace si le traitement est réalisé dans les 5 H
- Compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période des 5 H

Dans ces deux situations, l'obligation de consigner dans le registre :

- > l'heure de début et de fin du traitement
- > le motif ayant justifié la modification de la plage horaire

- Zone de butinage: à l'exclusion des cultures en production, un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané, qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats.
- Pour les insecticides et acaricides utilisés sur cultures pérennes > l'obligation de rendre non attractif le couvert végétal (broyage, fauchage).
- Des conditions particulières pour les cultures sous serres et abris inaccessibles pendant la période de floraison.

* [Liste des plantes non attractives \(selon l'arrêté\)](#) - clic

** des périodes de transition s'appliquent par rapport aux usages existants: voir la [Foire aux questions](#) - site du ministère en charge de l'agriculture

3. Appliquer les dispositions de l'arrêté "mélanges" (Arrêté du 7 avril 2010)

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (par synergies).

Les fongicides appartenant aux familles des triazoles et des imidazoles agissent sur les abeilles en limitant leur capacité de détoxication, notamment celle leur permettant d'éliminer les insecticides pyréthrinoides.

L'arrêté ministériel précise que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoides et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoides est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoides avec triazoles ou imidazoles sont donc interdits en période de floraison et de production de miellat.

4. Appliquer les autres textes réglementaires

- Maîtriser la dérive des traitements selon l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 (article 2) pour éviter leur entraînement hors de la parcelle ou de la zone traitée notamment sur les haies, arbres, bordures de parcelles et cultures voisines en floraison (emploi de moyens appropriés et interdiction de pulvérisation ou de poudrage si la vitesse du vent est à 3 beaufort soit > 19 kms/h),
- Maîtriser les poussières au semis des maïs enrobés avec un produit phytopharmaceutique (utilisation de déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir, interdiction d'emblavement si la vitesse du vent est > 19 kms/h) - [Arrêté du 13 janvier 2009](#),
- Faire contrôler le pulvérisateur selon les conditions de l'arrêté ministériel du 18 décembre 2008 pour limiter les pertes de produit et maîtriser la qualité de vos applications,
- Déclarer à la [phytopharmacovigilance](#) (ANSES) les effets non intentionnels constatés suite à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ([Article L253-8-1 du Code rural et de la pêche maritime](#))

Cette page recense les principaux textes et dispositions réglementaires en vigueur pour la protection des abeilles et autres pollinisateurs: pour plus de détail, vous êtes invités à prendre connaissance du contenu de ces textes et vous rapprocher des instituts, organisations professionnelles et conseillers agricoles avant toute décision de traitement

Favoriser les pollinisateurs, des alliés pour assurer les meilleurs rendements et la qualité des productions végétales, c'est aussi...

... de nombreuses pratiques agricoles complémentaires et volontaires favorables pour améliorer l'accueil et le maintien des insectes pollinisateurs et autres auxiliaires

Favoriser l'accueil de la biodiversité fonctionnelle

- La stratégie de lutte intégrée contre les organismes nuisibles doit d'abord être raisonnée en s'appuyant sur les moyens de régulation naturels (auxiliaires...), la diversification des productions végétales dans le paysage et la rotation des cultures.
- De nombreux aménagements existent pour favoriser la biodiversité fonctionnelle dans les milieux agricoles en agissant sur les habitats et les ressources alimentaires des insectes pollinisateurs (infrastructures agro-écologiques: bandes mellifères dans la parcelle, en bordure, le long des cours d'eau, haies mellifères, CIPAN mellifères...).

Choisir le risque le plus faible - éviter les mélanges de produits – réduire les doses

- Si la protection chimique s'avère nécessaire, privilégier les produits présentant les risques les plus faibles pour la santé et l'environnement parmi ceux disponibles (*base de données Toxibees*). Si possible, réduire les doses et éviter la co-exposition des abeilles et l'apparition d'effets cocktails en limitant les mélanges.

Ne pas traiter sur toutes les zones où des insectes pollinisateurs sont présents

- Les insectes pollinisateurs collectent des ressources sur de nombreuses plantes dans les parcelles cultivées, sur les adventices et sur la flore spontanée des bords de champs. Parmi les végétaux les moins connus : les messicoles (bleuet, coquelicot, mercuriale, résédat...), le maïs, les pois, la lentille, la vigne. Ils peuvent aussi collecter les miellats et les exsudats d'origine végétale présents sur les cultures. Ainsi, avant toute décision de traitement, penser systématiquement à observer les zones où les produits seront appliqués. C'est important aussi pour celles dont la floraison n'est pas attractive comme les céréales à paille.

Ne pas traiter en période d'activité des abeilles

- Avant tout traitement, observer les cultures, leurs bordures et l'environnement, en prenant quelques minutes pour chercher si les pollinisateurs sont présents et privilégier la plage horaire des 3 heures après le coucher du soleil pour appliquer le(s) produit(s). Les pollinisateurs sont potentiellement actifs dans les parcelles dès 6°C pour certains bourdons et 8°C pour l'abeille domestique.

Éviter des effets non intentionnels

- Sur cultures pérennes, en complément des obligations réglementaires prévues pour les insecticides et acaricides, pour les autres substances actives les plus à risque selon l'outil toxibees, avant tout traitement et pour éviter des effets non intentionnels sur les pollinisateurs, la végétation d'inter-rangs en fleur peut être rendue non attractive, par exemple en la broyant ou en la fauchant. Il est aussi possible de privilégier les produits qui bénéficient d'un usage en période de floraison.
- Ne jamais laisser d'eau polluée par des produits phytosanitaires autour des parcelles ou des bâtiments. Les abeilles domestiques notamment, collectent et s'abreuvent d'environ 25 litres d'eau par an et par colonie pour assurer leur développement.

Accueillir les insectes pollinisateurs, maintenir leur abondance et leur diversité, c'est se donner toutes les chances de s'assurer une pollinisation optimale des fleurs et une production de fruits et semences de bonne qualité nutritionnelle: gage de plus-value commerciale et agroécologique.

Pour plus d'exemples et d'informations :

- **Ecophytopic**
- **Agri connaissances**
- **Plantes nectarifères et pollinifères à semer et à planter**
- ...

Cette note a été rédigée par un groupe de travail DGAL¹, Chambres d'agriculture France, ITSAP-Institut de l'abeille², ADA France³.

1- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Direction générale de l'alimentation. 2- Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation. 3- Fédération nationale des associations régionales de développement de l'apiculture.

Contact : cedric.sourdeau@agriculture.gouv.fr

Crédits photos et mise en page : V. Dupuy (Muséum National d'Histoire Naturelle)